

AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 10 avril 2012/chp

Préavis municipal No 04/2012 concernant un crédit d'étude pour la mise en séparatif des égouts et la réfection des services industriels du hameau d'Allens

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs années de travail, la Commune de Cossonay a terminé son Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Le document final a été adopté par l'Etat de Vaud, plus particulièrement par le Service des Eaux, Sols et Assainissement (SESA), le 24 août 2011. Cette étude est réunie dans un document composé de 2 classeurs fédéraux, de 23 fiches de mesures et de nombreux plans.

La fiche de mesure 2, fiche prioritaire, est à la base de ce préavis et concerne l'assainissement du hameau d'Allens. Elle préconise la mise en séparatif de tout le réseau des égouts et le redimensionnement des collecteurs d'eaux de pluie, pour lesquels il faudra tenir compte de la densification future du milieu bâti de Cossonay. En effet, il s'agit en priorité d'éliminer tout risque d'inondation en amont et dans le hameau.

Certains bâtiments d'Allens sont encore raccordés au réseau communal par un égout unitaire. Aussi, un contrôle des canalisations des bâtiments privés devra être effectué, de manière à déterminer l'ensemble des tracés des collecteurs existants, puis à localiser et planifier les travaux à exécuter. Ces contrôles seront réalisés uniquement à l'extérieur des bâtiments.

A l'occasion de ces travaux, certaines conduites d'eau potable seront changées et l'éclairage public sera revu et modernisé ; enfin, il sera procédé à la réfection des rues qui recevront un nouveau revêtement. Les autres services, tels que l'électricité, le gaz, la téléphonie et le télé-réseau sont aussi concernés ; les sociétés qui les exploitent seront consultées et leurs besoins, comme leurs participations pécuniaires, seront déterminés.

Par le présent préavis, la Municipalité vous demande de lui accorder un crédit de Fr. 71'500.- pour financer l'étude nécessaire à la mise au point d'un projet d'exécution relatif aux points décrits ci-dessus que nous résumons comme suit : assainissement du hameau d'Allens et modernisation de ses infrastructures aux niveaux de la voirie et des services industriels.

Le coût de cette étude se présente comme suit :

1. Contrôle des canalisations	Fr.	7'000.-
2. Avant-projet	Fr.	8'827.-
3. Projet de l'ouvrage	Fr.	32'366.-
4. Procédure de demande d'autorisation	Fr.	2'942.-
5. Appel d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication, devis définitif	Fr.	14'712.-
Sous-total :	Fr.	65'847.-
TVA 8 %	Fr.	5'268.-
Arrondi	Fr.	385.-
TOTAL :	Fr.	<u>71'500.-</u>

Quant au coût de l'ouvrage, soit de l'ensemble des travaux qui seront exécutés sur la base de cette étude, il est estimé à environ Fr. 1'000'000.-.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au lundi 30 avril 2012 à 18.00 h., au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 04/2012 concernant un crédit d'étude pour la mise en séparatif des égouts et la réfection des services industriels du hameau d'Allens ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Donner un mandat à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens pour réaliser l'étude relative à l'assainissement du hameau d'Allens et à la modernisation de ses infrastructures aux niveaux de la voirie et des services industriels ;
- Financer le coût de cette étude, soit Fr. 71'500.- TTC par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale ;

- Porter la valeur de cette étude à l'actif du bilan et l'amortir immédiatement par un prélèvement correspondant sur le compte No 9280.3 « Réserve EU – EC ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Délégué municipal : M. Claude Moinat, Municipal